

**Zeitschrift:** Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels  
**Herausgeber:** Schweizer Hotelier-Verein  
**Band:** 8 (1899)  
**Heft:** 20

## **Titelseiten**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Erscheint o. o. Samstags

## Abonnement:

Für die Schweiz:

12 Monate Fr. 5.—  
6 Monate „ 3.—  
3 Monate „ 2.—

Für das Ausland:

12 Monate Fr. 7.50  
6 Monate „ 4.50  
3 Monate „ 3.—

Vereins-Mitglieder erhalten das Blatt gratis.

## Inserate:

20 Cts. per 1 spaltige Petitszelle oder deren Raum. — Bei Wiederholungen entspricht. Rabatt. Vereins-Mitglieder bezahlen 10 Cts. netto per Petitszelle oder deren Raum.

Organ und Eigentum des  
*Schweizer Hotelier-Vereins*8. Jahrgang | 8<sup>e</sup> AnnéeOrgane et Propriété de la  
*Société suisse des Hôteliers*

Redaktion und Expedition: Sternengasse No. 21, Basel \* TÉLÉPHONE 2406 \* Rédaction et Administration: Rue des Etoiles No. 21, Bâle.

## Société suisse des Hôteliers.

Les Sociétaires sont convoqués en

## Assemblée générale ordinaire

le Samedi 17 juin prochain, à 11 h. du matin, à l'Hôtel des Alpes à Interlaken.

L'ordre du jour est le suivant:

- 1<sup>er</sup> Rapport de gestion et comptes annuels.
- 2<sup>o</sup> Elections des commissaires-vérificateurs.
- 3<sup>o</sup> Budget de 1899/1900.
- 4<sup>o</sup> Rapport du Bureau central.
- 5<sup>o</sup> Rapport sur l'Ecole professionnelle.
- 6<sup>o</sup> Proposition concernant la question des apprentis de cuisine.
- 7<sup>o</sup> Proposition concernant les bureaux de placement.
- 8<sup>o</sup> Election du lieu de la prochaine assemblée générale.
- 9<sup>o</sup> Propositions individuelles.

## PROGRAMME DE LA FÊTE.

Vendredi le 16 juin: Dès 9 heures du soir, rendez-vous au Kursaal, présentations, réunion familiale, concert.

Samedi le 17 juin: 11 heures du matin, assemblée générale ordinaire à l'Hôtel des Alpes; pour les dames présentes, promenade en voiture, réunion devant l'entrée du Kursaal. 1 heure, banquet à l'Hôtel Victoria. Ensuite: Excursion au Giessbach, par bateau spécial; retour à Interlaken vers 8 heures; souper des participants dans leurs hôtels respectifs. Dès 10 heures, soirée dansante au Kursaal, buffet offert par les collègues d'Interlaken.

Dimanche le 18 juin: 9 heures du matin, excursion par train spécial à Lauterbrunnen et Petite Scheidegg; Lunch à l'Hôtel Bellevue; course au glacier de l'Eiger et descente à Grindelwald; arrêt à Grindelwald; retour à Interlaken par train spécial à 6 1/2 heures, arrivée vers 7 heures. Dès 8 1/2 heures, réunion familiale au Kursaal, concert, feu d'artifice.

Les cartes de fête, comprenant le banquet à l'Hôtel Victoria, le lunch à l'Hôtel Bellevue, Petite Scheidegg, ainsi que toutes les excursions seront délivrées aux participants le soir du 16 et le matin du 17 dans leurs hôtels respectifs.

De plus amples renseignements seront donnés plus tard par circulaire.

Dans l'espoir d'une participation nombreuse, nous vous adressons nos salutations les plus cordiales.

Ouchy-Lausanne, le 15 Mai 1899.

Pour le Comité de la Société suisse des Hôteliers:

Le Président:

J. Tschumi.

Offizielle Nachrichten.		Nouvelles officielles.
-------------------------	--	------------------------

## Mitglieder-Aufnahmen.

Fremdstellung Liste der neusten

Herrn Gebrüder von Allmen, Hotel Staubbach, Lauterbrunnen . . . . .	100
Herrn Samuel Baumann, Hotel Eiger, Grindelwald . . . . .	195

## Mitteilungen aus den Verhandlungen des Vorstandes vom 13 Mai 1899 in Lausanne.

Anwesend die Herren:

J. Tschumi, Präsident,  
A. Raach, Vice-président,  
J. Müller, Sekrétaire,  
O. Amsler, Protokollföhrer.

Entschuldigt die Herren A. Küpper und F. Küssler, wegen Krankheit, bezw. Geschäftsverhinderung.

Als Hauptgeschäfte figurieren die Vorbereitungen zur diesjährigen Generalversammlung.

1. Der prov. im Druck vorliegende Jahresbericht des Vorstandes und des Centralbüros wird zu Handen des Verwaltungsrates und der Generalversammlung genehmigt. Ebenso die Jahresrechnungen gestützt auf die vorliegenden Berichte der Rechnungsreviseure; Feststellung des Budgets pro 1899/1900.

2. Die Aufnahme der seit letzter Sitzung eingetretenen und im Vereinsorgan veröffentlichten Mitglieder wird bestätigt und deren Namen zu Protokoll genommen.

3. An Stelle des Herrn F. Berner, welcher infolge Übersiedelung nach Luzern seine Entlassung als Präsident des Aufsichtsrates des Centralbüros nachsucht, wird Herr C. Flück vom Hotel Drei Könige in Basel bestimmt und als drittes Mitglied dieser Kommission Herr M. Erne vom Hotel Schrieder in Basel gewählt. Herrn Berner werden seine hohen Verdienste um das Centralbüro aufs Beste verdankt.

4. Feststellung der Traktanden für die Generalversammlung und Entgegennahme des Programmes für den festlichen Teil derselben. Als Zeitpunkt der General - Versammlung werden

Freitag der 16., Samstag der 17. und Sonntag der 18. Juni in Aussicht genommen. Das vom Festkomitee in Interlaken aufgestellte Programm wird genehmigt und die Reichhaltigkeit desselben bestens verdankt. Sowohl Traktanden wie Festprogramm werden den Mitgliedern im Vereinsorgan näher bekannt gegeben.

## Extrait des délibérations du Comité du 13 mai 1899 à Lausanne.

Présents MM.:

J. Tschumi, président,  
A. Raach, vice-président,  
J. Müller, secrétaire,  
O. Amsler, chargé du procès-verbal.

Excusés: MM. A. Küpper et F. Küssler, pour cause de maladie et d'empêchement d'affaires. L'ordre du jour porte comme point essentiel: les préparatifs pour l'assemblée générale ordinaria.

1. Le rapport annuel du comité et du bureau central, dont les épreuves sont soumises aux assistants, est approuvé sous réserve de ratification par le conseil d'administration et l'as-

semblée générale. Il en est de même des comptes, après lecture du rapport des vérificateurs, et du budget pour 1899—1900.

2. Les admissions des nouveaux membres, qui ont eu lieu depuis la dernière séance, sont confirmées et inscrites au procès-verbal.

3. Monsieur C. Flück de l'hôtel des Trois Rois à Bâle, est désigné pour succéder à Monsieur E. Berner, qui demande à être relevé de ses fonctions de président du conseil de surveillance du bureau central, par suite de son départ pour Lucerne, et Monsieur C. Erne, de l'hôtel Schrieder à Bâle, est nommé troisième membre de ce conseil. Le comité exprime à Mr. Berner ces meilleurs remerciements pour les éminents services rendus au bureau central.

4. Fixation de l'ordre du jour pour l'assemblée générale et approbation du programme de fête de cette assemblée. Le comité désigne les vendredi 16, samedi 17 et dimanche 18 Juin comme dates de l'assemblée générale. Il approuve le programme élaboré par la commission de fête à Interlaken et lui exprime ses remerciements pour la richesse de ce programme. Ce dernier, ainsi que l'ordre du jour seront communiqués aux sociétaires par la voie de l'organe social.